



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
du stationnement et circulation
N°337 – Services Techniques/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu l'arrêté 184/2026 du 03 Avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean François JACQUEMIN ;
Vu la demande présentée par l'entreprise AXIANS FIBRE CENTRE EST en vue d'effectuer des travaux de maintenance sur le réseau télécom sur l'ensemble de l'agglomération de la Ville d'Autun,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le bon déroulement de travaux de maintenance sur le réseau télécom sur l'ensemble de l'agglomération de la Ville d'Autun,

A R R E T E

Article 1^{er} : A compter du lundi 15 juin 2026 et jusqu'au vendredi 28 août 2026, l'entreprise AXIANS FIBRE CENTRE EST, est autorisée à réduire la circulation sans toutefois barrer la voie, selon l'importance et la nécessité des travaux.

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 2 : La signalisation est fournie et mise en place par demandeurs sous le contrôle des Services Techniques de la Ville d'Autun.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. En outre, les véhicules en stationnement gênant pourront être déplacés par **AUTUN Parc Auto situé 11 rue NICEPHORE NIEPCE - AUTUN**, sur réquisition de M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun ou de la Police Municipale, selon le cahier des charges en vigueur. Les automobiles seront en dépôt sur le parking de la fourrière agréée, aux frais du propriétaire du véhicule.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de la Ville d'Autun, Ets AXIANS Centre Est et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 28 MAI 2026

Autun, le 27 avril 2026



Le Maire,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Jean François JACQUEMIN